

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable



Année  
2010

Commune de Lieuran-Cabrières

## SOMMAIRE

<b>1. Rappels</b>	<b>3</b>
<b>2. les indicateurs qui doivent figurer dans le rapport annuel du service d'eau potable</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Indicateurs techniques</b>	<b>3</b>
<i>2.1.1. Description générale du service</i>	3
<i>2.1.2. La structure de gestion du service de distribution d'eau potable</i>	4
<i>2.1.3. Les ressources en eau</i>	4
<i>2.1.4. Les ouvrages de stockage et de traitement</i>	4
<i>2.1.5. La distribution</i>	5
<i>2.1.6. La qualité de l'eau</i>	6
<i>2.1.7 Faits marquants de l'année</i>	6
<b>2.2 Les indicateurs financiers</b>	<b>6</b>
<i>2.2.1 Le prix de l'eau et sa décomposition</i>	6
<i>2.2.2. Le budget</i>	8

## **1. Rappels**

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur son service d'eau, quel que soit le mode de gestion et quelle que soit la taille de ce service.

➤ **En cas de compétence du Maire** en matière d'eau potable et d'assainissement, celui-ci présente au Conseil Municipal -pour le 30 juin de l'année suivante- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Si par une délégation de service la gestion a été confiée à un prestataire, le rapport, rédigé par le Maire, s'appuiera sur le rapport du délégataire en précisant la nature exacte des services délégués et en obtenant auprès de ce dernier les compléments techniques et financiers nécessaires. **Le rapport du délégataire ne peut pas remplacer le rapport annuel que la collectivité doit produire.**

Si le Maire exerce les deux compétences, eau potable et assainissement, il pourra présenter un rapport unique. S'il choisit de réaliser deux rapports distincts, il fera apparaître dans une note liminaire à chacun d'entre eux, le prix total du m<sup>3</sup> d'eau et ses différentes composantes.

➤ **En cas de compétence déléguée à un Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI)**, le Président de l'EPCI réalise et présente le ou les rapports à son assemblée délibérante pour le 30 juin de l'année suivante.

Ensuite, le Maire ayant délégué la compétence, en partie ou totalité, d'un service, présente le rapport que lui a adressé l'EPCI (complété le cas échéant pour la compétence non transférée) à son Conseil Municipal pour le 31 décembre de l'année suivante au plus tard.

Là encore s'il y a une délégation de service public, le rapport réalisé par l'EPCI intégrera les éléments techniques et financiers fournis par le ou les délégataires. Le ou les rapports annuels sont, dans tous les cas, présentés au Conseil Municipal de la commune et adressés, pour information, au Préfet.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports sont mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présentation au Conseil Municipal.

## **2. Les indicateurs qui doivent figurer dans le rapport annuel du service public**

### **2.1 Indicateurs techniques**

#### 2.1.1. Description générale du service

La commune de Lieuran-Cabrières est située dans le Département de l'Hérault à moins de 6 Km au sud de Clermont l'Hérault. La commune est divisée en trois zones urbanisées :

- Le bourg de Lieuran-Cabrières
- Le secteur de Belle Fontaine et le Mas de Roujou, tous deux en bordure de la Dourbie.

La population actuelle est de 287 habitants, la population saisonnière estivale représente 80 habitants supplémentaires environ.

La commune est alimentée en eau potable à partir de deux ressources : les eaux souterraines des dolomies dévoniennes (alimentation du bourg) et les eaux de la Dourbie (alimentation du Mas de Roujou) captées respectivement par un forage et un puits de captage. La commune possède deux réservoirs.

### 2.1.2. La structure de gestion du service de distribution d'eau potable

La commune assure en régie l'exploitation de ses installations de production, stockage et distribution d'eau potable.

### 2.1.3. Les ressources en eau

#### ➤ **Forage du lavoir**

Ce forage permet l'alimentation en eau potable du bourg. Les eaux captées sont les eaux souterraines des dolomies dévoniennes.

Il est situé au sud de la commune en zone INA, route de Péret, sur la parcelle n° B354.

Il est à jour au vu de sa situation administrative, l'arrêté de la DUP date de 1986.

Afin de se mettre en conformité avec la législation et de garantir la qualité des eaux provenant du captage, des périmètres de protection ont été mis en place.

#### - *Périmètre de Protection Immédiate (PPI)*

Le PPI du forage est matériellement délimité sur le site. Il est acquis en pleine propriété par la commune et correspond effectivement à la parcelle n° B354.

#### - *Périmètre de Protection Rapprochée et Eloignée (PPR et PPE)*

Les deux périmètres de protection sont confondus.

#### ➤ **Source du Mas de Roujou**

La source du Mas de Roujou est située au Nord du hameau en bordure de la Dourbie. L'ouvrage de captage est implanté sur la parcelle n° A39.

L'arrêté de la DUP date du 20 février 1963, mais ces prescriptions étant relativement anciennes et peu explicites, la commune a engagé, depuis 2008, une mise à jour de la DUP.

Seul un Périmètre de Protection Rapprochée a été défini dans le cadre de la DUP de 1963 ; il reprend les limites de la parcelle n°A447.

### 2.1.4. Les ouvrages de stockage et de traitement

Compte tenu de la configuration de son urbanisation (éloignement du Mas de Roujou), la commune possède deux ouvrages de stockage :

- Réservoir communal du bourg construit en 2010,
- Réservoir communal du Mas de Roujou construit en 1964.

Caractéristiques	Volume (m3)	Trop plein (mNGF)	Radier	Réserve incendie
Réservoir du Bourg	240	183,60	180	Oui
Réservoir du Mas de Roujou	16	139	137	Non

Le traitement des eaux brutes du forage communal par injection de chlore gazeux se fait actuellement au niveau du local technique.

En 2010, un turbidimètre a été mis en place au niveau du forage, en amont du point d'injection du chlore, afin de suivre l'évolution de la turbidité

Au Mas de Roujou, la désinfection consiste à injecter du chlore liquide dans la conduite d'alimentation du réservoir via une pompe doseuse.

#### 2.1.5. *La distribution*

##### ➤ Population et abonnés

Années	1999	2006	2010
Population permanente (INSEE)	184	245	263
Logements totaux	123	146	172
Dont logements principaux	80	107	121
Dont logements secondaires et occasionnels	35	30	35
Dont logements vacants	8	9	16
Nombres d'abonnés		98	132
Dont abonnés Mas de Roujou		34	31
Volumes facturés		9383	11751
Dont volumes facturés au Mas de Roujou		2726	2336

##### ➤ Réseau de distribution du bourg

Les travaux sur le réseau de distribution de 2010 ont permis d'une part, le renforcement du potentiel de défense incendie et la diminution des pertes de charge avec une stabilisation des pressions lors de fort tirage sur le bas du village et, d'autre part, la sécurisation de la distribution par la réalisation d'un maillage du réseau.

Il subsiste encore quelques branchements en plomb dans le vieux village, notamment place de la mairie.

➤ Réseau de distribution du hameau

Le rendement du réseau de distribution du Mas de Roujou est de l'ordre de 85%. Il n'est pas nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation. Seuls sont prévus en 2011, des travaux pour la sécurisation du traitement AEP.

➤ Mission du service

La mission essentielle du service est d'assurer le transit entre le local de traitement et le compteur du client avec un minimum de perte et sans dégradation de la qualité.

2.1.6. La qualité de l'eau

En 2010, l'ARS a effectué 4 prélèvements sur le réseau de distribution du bourg et 3 sur le réseau de distribution du Mas de Roujou pour un taux de conformité de 85,7%.

En ce qui concerne l'eau brute et l'eau traitée (départ distribution), 6 analyses ont été effectuées.

Au Mas de Roujou, l'eau distribuée présente chroniquement des dépassements de limites de qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle satisfaisante au vu de paramètres analysés. Elle est classée comme une eau très dure, très calcaire.

L'eau distribuée par la station du lavoir est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés. Elle est classée comme une eau très dure, très calcaire.

2.1.7. Faits marquants de l'année

➤ Bourg

- Construction et mise en service du nouveau réservoir
- Réhabilitation des réseaux de distribution
- Maillage du réseau AEP

➤ Mas de Roujou

Aucuns travaux d'envergures n'ont été réalisés en 2010 sur les ouvrages de prélèvements, de traitements ou de distribution.

Les travaux de sécurisation du stockage et du traitement AEP pour lesquels une subvention a été attribuée seront réalisés en 2011.

La mise à jour de la DUP du captage est en cours depuis 2008.

## 2.2 Les indicateurs financiers

### 2.2.1. Détail des composantes de la facture type

- La rémunération du service public
  - L'abonnement (ou part forfaitaire) : indépendant du volume consommé correspondant aux charges fixes du service.
  - L'eau (ou part variable) : proportionnelle aux volumes consommés correspondant aux coûts d'exploitation (prélèvement, traitement et acheminement de l'eau potable au robinet) et au financement des études et travaux d'investissement.
- La rémunération des organismes publics
  - La redevance pour pollution de l'Agence de l'Eau : participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique.
  - La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : elle vise à financer la modernisation des réseaux de collecte.

Ces redevances, perçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, visent à inciter les utilisateurs d'eau à acheminer vers des ouvrages de traitement les eaux usées qu'ils produisent et à réduire leur pollution des milieux aquatiques.

Pour les communes qui n'étaient pas concernées par la perception de la redevance pour pollution, les taux évoluent progressivement. Les taux pleins seront atteints en 2012 : 0,19 €/m<sup>3</sup> pour la redevance pollution ; 0,13 €/m<sup>3</sup> pour la redevance de modernisation des réseaux.

- Présentation de la facture type (établie sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup>)

Détail de facturation	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b><u>Distribution de l'eau</u></b>			<b>190,68</b>
Abonnement	1	33,00	33,00
Eau	120	1,20	144,00
Redevance pollution	120	0,114	13,68
<b><u>Assainissement</u></b>			<b>150,36</b>
Abonnement	1	33,00	33,00
Consommation	120	0,90	108
Modernisation réseaux	120	0,078	9,36
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>341,04</b>

- Évolution du tarif de l'eau

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Part fixe	33,00	33,00	33,00	33,00	33,00	33,00
Part proportionnelle (€ / m3 consommé)	1,10	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
Facture annuelle H.T. (consommation 120 m3)	165	177	177	177	177	177
Prix au m3 (H.T.)	1,38	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48
Redevance pollution (au m3)	-	-	-	0,038	0,076	0,114
Prix T.T.C. au m3	1,38	1,48	1,48	1,518	1,556	1,594

### 2.2.2. Le budget

- La section de fonctionnement

#### **Dépenses Fonctionnement**

	2008	2009	2010
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>1 657,38</b>	<b>1 440,07</b>	<b>1 909,06</b>
6061 - Fournitures non stockables (eau, én	1 317,72	1 440,07	1 456,49
6063 - Fournitures d'entretien et de petit	339,66		452,57
<b>61 - SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>7 505,99</b>	<b>6 401,24</b>	<b>5 458,91</b>
6135 - Locations mobilières	419,79	222,46	229,63
615 - Entretien et réparations	3 992,59	3 574,84	3 865,50
617 - Etudes et recherches	299,00	1 381,40	
618 - Divers	2 794,61	1 222,54	1 363,78
<b>63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL</b>			
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>306,85</b>
654 - Pertes sur créances irrécouvrables			306,85
<b>66 - CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 180,93</b>	<b>1 081,98</b>	<b>978,17</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 180,93	1 081,98	978,17
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>210,00</b>		
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	210,00		
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO</b>	<b>16 156,39</b>	<b>25 277,93</b>	<b>25 277,93</b>
6811 - Dotations aux amortissements des immo.	16 156,39	25 277,93	25 277,93
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET</b>		<b>629,17</b>	<b>1 492,81</b>
701249 - Redevance pour pollution domestique		391,63	926,06
706129 - Redevance modernisation réseaux col		237,54	566,75
<b>TOTAUX</b>	<b>26 710,69</b>	<b>34 830,39</b>	<b>35 423,73</b>

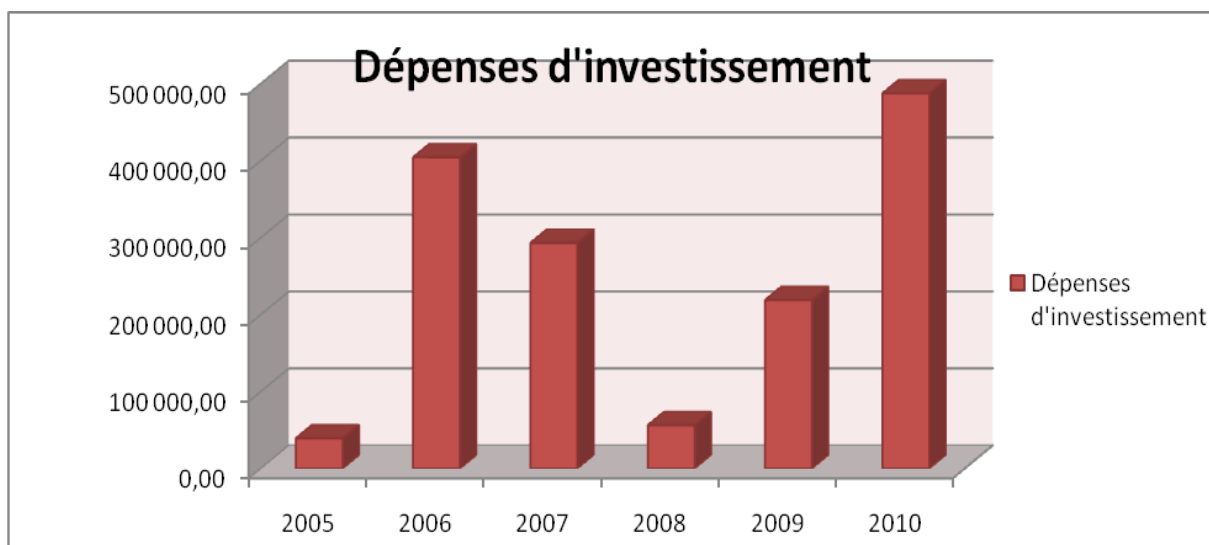


## Recettes Fonctionnement

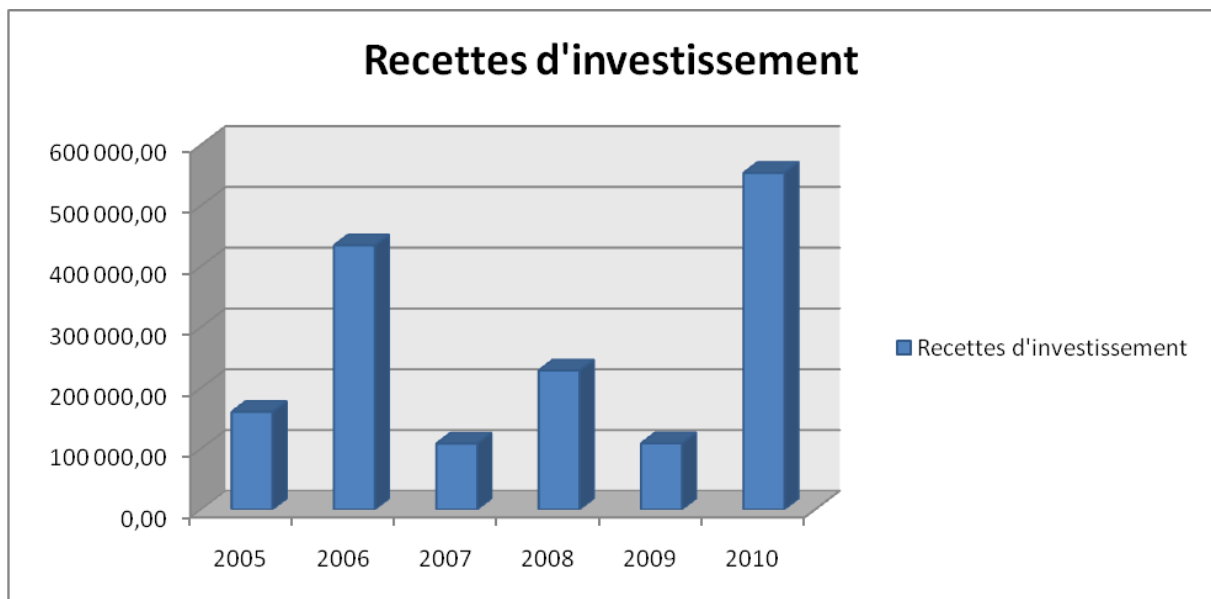
	2008	2009	2010
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET</b>	<b>35 302,58</b>	<b>35 505,46</b>	<b>37 488,11</b>
7011 - Ventes d'eau*	30 812,58	33 512,93	19 552,05
701241 - Redevance pour pollution d'origine		1 235,67	1 386,76
70128 - Autres taxes et redevances	3 050,00		1 830,00
70611 - Redevance d'assainissement collectif			13 890,69
706121 - Redevance pour modernisation des ré		756,86	828,61
7062 - Redevances d'assainissement non col	1 440,00		
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 804,21</b>	<b>8 961,93</b>	<b>9 144,65</b>
777 - Quote part des subventions d'invest	2 804,21	8 961,93	9 133,01
778 - Autres produits exceptionnels			11,64
<b>TOTAUX</b>	<b>38 106,79</b>	<b>44 467,39</b>	<b>46 32,76</b>

\* N.B. : à partir de 2010, les volumes d'eau vendus sont dissociés de la redevance d'assainissement.

### ➤ La section d'investissement



En 2010 les dépenses d'investissement s'élèvent à 487 551,20 €, soit une évolution de 122,673 % par rapport à 2009.



En 2010, les recettes d'investissement s'élèvent à 553 666,74 € (dont 100 000€ d'emprunt), soit une évolution de 408,658 % par rapport à 2009.

➤ L'état de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'encours ne comporte qu'un seul emprunt souscrit en 2002 auprès du Crédit Agricole pour la réfection des réseaux AEP rue de la Tour à un taux fixe trimestriel de 4,82% sur 15 ans. La dernière annuité sera versée en 2017.

En juillet 2010, la commune a souscrit un nouvel emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des travaux de construction du nouveau réservoir et des réseaux AEP. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 3,249%, périodicité trimestrielle, sur 15 ans ; première échéance en février 2011.